

## ORDONNANCE

Nous *Lawe GABINAUD*, agissant sur délégation de *N. le*

Président du Tribunal de Grande Instance de BOBIGNY,

Assisté de \_\_\_\_\_ greffier,

*Vu l'article 812 du Code de procédure civile,*  
*Vu l'article 10 des statuts de l'association CASC,*  
*Vu la requête qui précède et les pièces communiquées en annexe,*

Nommons, *M. Patrice BRIGNIER*  
*18 rue de Lorraine*  
*BP 93 93002 Bobigny cedex*

En qualité d'administrateur provisoire de l'association Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC) de Drancy, association loi 1901 déclarée en préfecture le 22 juillet 1969,

Avec pour mission de :

- Organiser et présider l'assemblée générale des membres de l'association Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC) de Drancy, aux fins d'examiner et diffuser les résultats de l'audit comptable diligenté par la mairie de Drancy, ordonner la dissolution du conseil d'administration existant et ordonner de nouvelles élections pour la reconstitution du conseil d'administration et tous les membres indispensables à son bon fonctionnement,
- Organiser des élections afin de reconstituer le conseil d'administration de l'association, ainsi que les postes de président, secrétaire et trésorier,
- Assurer la gestion courante de l'association et sa représentation vis-à-vis de tiers jusqu'à la prise de fonction des nouveaux président, secrétaire et trésorier ainsi que du nouveau conseil d'administration,

Disons qu'il est attribué à l'administrateur provisoire, pendant cette période, les pouvoirs les plus étendus conformément aux statuts et aux dispositions légales et réglementaires en vigueur et ce, afin de représenter l'association, mener à bien les élections, la reconstitution du conseil d'administration et la gestion de l'association,

L'autorisons à se faire assister de toute personne compétente de son choix,

Disons qu'en cas d'empêchement, il sera pourvu à son remplacement par ordonnance rendue sur simple requête,

Disons que l'administrateur sera rémunéré par l'association Comité d'Actions Sociales et Culturelles (CASC) de Drancy,

Disons qu'en cas de difficultés, il nous en sera référé,

Disons que la présente est exécutoire sur minute,

Fait à BOBIGNY en notre cabinet

Le

18/7/16

A circular stamp with the text "Le de Bobigny" is partially obscured by a large, stylized handwritten signature. The signature consists of a horizontal line that crosses the top of the stamp, followed by a vertical line that curves into a hook at the bottom.